



Département de la mobilité, du  
territoire et de l'environnement  
Service administratif et juridique  
Section juridique

CP 478, 1951 Sion

## Publication au bulletin officiel du canton du Valais

A insérer dans le BO du 16 janvier 2019

---

### Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

rend notoire que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 24 octobre 2018 le projet relatif aux mesures de protection contre les chutes de pierres concernant la RC H21 BO St-Gingolph, raccordement H 144, Tunnel des Evouettes, sur territoire de la commune de Port-Valais

Aucun recours n'ayant été déposé à l'encontre de cette décision, celle-ci est entrée en force le 10 décembre 2018.

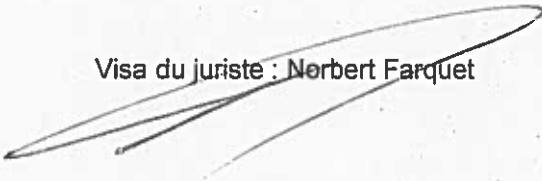
Sion, le 14 janvier 2019



Jacques Melly  
Conseiller d'Etat

---

Visa du juriste : Norbert Farquet



Copie pour info :

Commune de Port-Valais, Case postale 28, 1897 Bouveret